

accordée. Pour les universitaires féministes canadiennes désireuses d'améliorer le sort de leurs congénères à l'étranger, le PUCD peut servir de vecteur pour leur permettre d'intervenir directement et de changer la vie des femmes dans d'autres pays. Cet article met l'accent sur un projet du Volet 2 du PUCD portant sur la prostitution à Angeles, une ville des Philippines, et examine les défis inhérents à un tel projet : confrontation à un discours qui tourne autour de l'allègement de la pauvreté et non pas de l'exploitation sexuelle, confrontation au manque d'argent et à des lignes directrices strictes et confrontation aux dilemmes multiples et fondamentaux des féministes. En même temps, cet article fait valoir le fait que les débouchés engendrés par et à l'intérieur de ce projet, bien que limités, sont assez significatifs pour permettre non seulement de passer à l'action, mais aussi d'être optimiste, en apportant de l'aide aux prostituées des Philippines.

Cet article débute par une discussion sur la politique canadienne d'aide publique au développement (APD) et sur le discours qui tourne autour de l'allègement de la pauvreté. Bien que les universitaires dénoncent depuis longtemps le fait que l'APD serve davantage les intérêts des donateurs que des bénéficiaires et qu'elle alimente ainsi le système capitaliste libéral, l'auteure pense que l'attention accordée au concept de classe plutôt qu'à celui d'égalité des sexes et qui sous-tend le versement de fonds d'assistance devient particulièrement problématique dans le cas des prostituées d'Angeles. Elle enchaîne ensuite sur une discussion portant précisément sur le Volet 2 du PUCD et sur le rôle que jouent les universités et les universitaires dans les projets de développement. Elle met alors en relief les débouchés et les écueils engendrés par les stratégies de développement des ressources humaines (DRH) ainsi que l'attention accordée au « renforcement des capacités » des institutions partenaires d'outremer. En raison des contraintes imposées par les lignes directrices du Volet 2 du PUCD, le projet vient en fait indirectement en aide aux prostituées des Philippines. Enfin, l'auteure aborde le projet et ramène la discussion sur les dilemmes auxquels sont confrontées les femmes qui travaillent à l'intérieur et non pas à l'extérieur du système. Elle se demande si nous sommes -- et, avec nous, les groupes de femmes avec qui nous travaillons -- menacées par la cooptation de l'État? Étant donné, dit-elle, que nous travaillons par exemple avec la police nationale philippine, courons-nous le risque de légitimer l'un des principaux acteurs pour tirer parti de l'industrie du commerce du sexe aux Philippines et pour la protéger? Nous contentons-nous de rendre les policiers et les juges plus efficaces dans l'arrestation et la poursuite en justice des prostituées? L'auteure termine sur une note positive en disant que cette révision de la politique étrangère canadienne par des féministes nous permet de devenir conscientes des hypothèses qui sous-tendent non seulement les politiques que nous lisons, mais aussi ce qui constitue nos pratiques, telles que les ont établies les femmes en quête de changement.

“Canadian Refugee Policies and Women”

Erin Baines (Dalhousie University)

Dans les années 1980 et 1990, l'interprétation canadienne de la Convention sur les réfugiés de 1951 a placé notre pays parmi les chefs de file sur les questions des femmes réfugiées. La